

RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 février 2018

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Etaient présents : MM. Jean-François BAEZA, Emmanuel BILLET, Elise GAVAND, Guy JEANDOT, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, Hervé PARIS, Evelyne PETIT, Véronique RAMEAUX, Daniel URBAIN, Nadine VILLERET

Excusés : Annie RENARD, Hervé ROME donne pouvoir à Hervé PARIS, Michel BONIN donne pouvoir à Daniel URBAIN

Avant l'ouverture de la séance, Mme le Maire donne la parole à M. Philippe JACQUINOT, interlocuteur GRDF auprès des Collectivités Territoriales afin que soient présentés :

- une étude réalisée par GRDF sur la possibilité de remplacer la chaudière au fuel par un chauffage au gaz pour le bâtiment Mairie-Ecole. Il conseille à Mme le Maire de se rapprocher du conseiller « énergie partagée » du SIDEC pour valider et affiner cette étude si le Conseil souhaite aller plus loin dans la réflexion
- et le nouveau compteur communicant GAZPAR.

Quant au compteur GAZPAR, il pourrait être installé chez les particuliers de Ruffey, au nombre de 190 aujourd'hui raccordés au gaz. Le double avantage est pour l'utilisateur de pouvoir suivre sa consommation au jour le jour en relevant son index sur le compteur ou sur internet dans l'espace client GRDF et, pour GRDF de transmettre aux différents fournisseurs le relevé d'index pour une facturation précise au mois et non plus une estimation de consommation.

Les données seraient transmises par ondes avec 2 ou 3 antennes réparties sur la Commune dans des bâtiments publics qui pourraient être : la partie basse du clocher de l'église, la salle polyvalente et l'alambic à Bard, sachant que dans l'étude qui préfigure cette occupation du domaine public, les éléments de relief liés au territoire sont importants.

M. JACQUINOT laisse à Mme le Maire une convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de « télérelevé » en hauteur et de la documentation aux membres du conseil.

Le Conseil est invité à la réflexion et la question serait mise à l'ordre du jour d'un conseil municipal.

Quant au déploiement du modèle industriel, il serait réalisé après 2019-2020.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

Objet de la délibération : **Location logement Presbytère au 15 février 2018**

Vu la demande de logement déposée par M. Valentin DALLOZ, intéressé par le logement libéré par Mme Colette INSELIN le 01 décembre 2017 et inoccupé depuis,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de louer à M. Valentin DALLOZ ce logement à compter du 15 février 2018
- **FIXE** la location mensuelle à 355 euros.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail à intervenir

Objet de la délibération : **Subvention A.D.M.R.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du bilan financier de l'association et de la demande de subvention de celle-ci,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer la subvention suivante :

A.D.M.R.

165.00

Les crédits nécessaires seront imputés sur l'article 6574 du budget primitif 2018

Objet de la délibération : subvention Paroisse des Bords de Seille

Madame le Maire rappelle que chaque année la Commune éclaire les vitraux de l'église lors des illuminations de fin d'année en se branchant sur le compteur électrique de la Paroisse des Bords de Seille ;

Un relevé de compteur a été effectué lors de la période et il s'avère que la consommation est de 1385 kw/h

Mme le Maire propose donc de verser une subvention à la Paroisse des Bords de Seille d'un montant de 150 euros.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 150 € à la Paroisse des Bords de Seille

Les crédits seront inscrits sur l'article 6574 du BP 2018

Objet de la délibération : taxes affouage parcelles 30-37 et 10

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du nombre d'affouagistes pour les parcelles d'affouage 30-37 pour une estimation de 903 € et de la parcelle 10 pour une estimation de 750 €,

Après que M. Jean-Claude MARTEAU, attributaire d'un affouage, se soit retiré,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

FIXE les taxes d'affouage comme suit :

Parcelles 30-37 : **100 €** (9 affouagistes)

Parcelle 10 : **83 €** (9 affouagistes)

Un titre de recettes sera adressé à chaque affouagiste suivant la liste des affouagistes

Objet de la délibération : paiement dépenses d'investissement avant vote Budget

Vu l'article L1612-1 du CGCT,

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la Commune et dans l'attente du vote du budget 2018, il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites aux budgets 2017.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2017 comme suit :

Rappel budget
2017

Montant autorisé
(maxi 25%)

Chapitre 20 immobilisations incorporelles :	25 167	6 291.75
Chapitre 21 immobilisations corporelles	129 344	32 336.00

Ces premières dépenses d'investissement concerne celles liées aux travaux de l'alambic communal (7 848.12 € TTC), aux 9 fenêtres des logements du Presbytère changées en 2011 dont le paiement était en attente de régularisation (6 149.02 €TTC) et d'une facture du Cabinet ABCD dans le cadre du contrat de marché de travaux de l'aménagement de la rue Lecourbe (868.32 € TTC)

<i>Objet de la délibération : Questions diverses</i>

Travaux conduite eau : Mme le Maire signale que le SIEA a choisi de poursuivre le remplacement des conduites d'eau potable rue du Général Gauthier, de l'intersection avec la rue Neuve jusqu'à la bouche incendie devant l'immeuble de M. URBAIN. Il va également faire de même quai de la Seille, du Pont Neuf à l'intersection avec la rue Saint-Aignan.

Face à ces engagements, M. NOIR pour le Conseil Général, s'est engagé à reporter les crédits alloués sur 2018 en 2019 pour prendre en réfection la totalité de cette traversée de Ruffey (décapage et enrobés)

L'hiver permettra de bons tassements.

Hervé PARIS pense qu'il faudrait aussi prévoir les aménagements des trottoirs sur ces deux portions avant la pose de l'enrobé par le Département et demande que la commission examine le dossier.

Mme le Maire rappelle la nécessité d'une réflexion fine à porter car les coûts liés aux aménagements de voirie sont toujours très élevés.

Elle propose au Conseil que dans un premier temps soit vérifié le pluvial rue du Général Lecourbe et Quai de la Seille en sollicitant l'entreprise VISIOTUB

Seraient ensuite sollicités le Cabinet ABCD afin qu'il apporte ses préconisations de remédiation et les montants afférents, et le SIDEC pour un devis relatif au coût des enfouissements quai de la Seille.

Commission Appel d'Offres : la commission se réunira le 8 mars à 9 h 00 pour l'ouverture des offres des travaux d'aménagement des trottoirs de la rue du Général Lecourbe :

Evelyne PETIT, Michel BONIN, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, titulaires, Véronique RAMEAUX, Daniel URBAIN et Hervé PARIS, suppléants.

Recrutement CDD : Mme le Maire signale avoir reçu pour l'instant 3 demandes pour le remplacement de Christian LYZWA durant son congé maladie.

Repas Commune : vendredi 2 mars à 19 h 30

Prochain Conseil Municipal : les dates des prochains conseils seront fixées dès que nous aurons reçu le Compte de Gestion de la Trésorerie.

- **Un conseil pour le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion**
- **Une séance pour évoquer et discuter les investissements 2018**
- **Un conseil avant le repas avec les bénévoles pour voter le budget et les taxes.**

Observations et questions :

Jean-Claude MARTEAU signale un arbre sec sur la propriété PETITJEAN à Bard qui menace de tomber sur la ligne électrique. Mme le Maire va contacter ENEDIS.

Véronique RAMEAUX signale que 2 frênes secs de la Commune « Aux Marais » pourraient tomber sur le chemin de l'Association Foncière

Mme le Maire demande aux propriétaires des parcelles longeant le bois de Rué de couper les arbres menaçant de tomber s'ils sont bien sûr concernés.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Véronique RAMEAUX questionne Mme le Maire sur ses indemnités et leur éventuelle réduction.

Mme le Maire s'étonne de cette interrogation eu égard aux charges et responsabilités que comporte cette fonction.

Pour rappel, « la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat impose aux Maires des communes de moins de 1 000 habitants de toucher le montant maximal de leur indemnité »

La loi de 2016 dit que le Maire ne pourra renoncer à ses indemnités que de sa propre volonté.

Véronique RAMEAUX demande encore quel regard est porté sur la pétition qu'elle a initiée pour manifester un mécontentement vis-à-vis des futures écluses qui seront réalisées rue du Général Lecourbe.

Mme le Maire répond qu'elle trouve étrange qu'il soit besoin de pétitionner alors qu'elle a toujours laissé chacun s'exprimer autant qu'il le souhaite en conseil municipal afin d'y développer ses craintes ou ses réserves.

Sur les 8 exploitations que compte la Commune, 3 sont représentées au sein du conseil et ont toute liberté pour défendre des intérêts plus spécifiques.

Il faut rappeler que ces mesures de rétrécissements ont vocation à ralentir la circulation sur la route la plus empruntée de Ruffey et donc, à sécuriser les piétons.

A rappeler aussi que ces écluses seront d'une largeur de 4 mètres de bordure à bordure, avec la possibilité sur un côté (en bordures A2) de franchissement à 4.5 mètres.

Les agriculteurs ont donc bien toute leur place à Ruffey.